

Handicap psychique et travail

Handi Pacte Occitanie



Caroline Mermoz, psychologue
cmermoz@adrh.org

Points abordés

- Les difficultés liées aux limitations d'activité
- Les aménagements
- Illustration
- Les dispositifs ressources

Les difficultés liées aux limitations d'activité

- Troubles cognitifs: concentration, mémoire, exécution d'une tâche, adaptation à un contexte
- Troubles du cours de la pensée: pensées interprétatives, jugement,..
- Troubles du comportement: rituels (gestes répétitifs, vérification à outrance), déambulations, balancements, ...

Les difficultés liées aux limitations d'activité

- Trouble de la gestion des émotions: émotions débordantes, voire exacerbées ou éteintes
- Troubles relationnels: conflits, retrait social

La personne est la première victime de ses troubles. Elle n'est pas toujours consciente de sa pathologie. Elle peut aussi en être consciente mais ne pas arriver à la maîtriser .

Les difficultés liées aux limitations d'activité

- Erreurs
- Oublis
- Absences /retards/ travail en dehors des heures réglementaires
- Conflits avec la hiérarchie, le collectif de travail
- Comportements inadaptés
- Manque de productivité
- Manque d'autonomie

Les aménagements

- Pour la personne:
 - Reconnaître la pathologie et de ses conséquences handicapantes
 - Accepter les soins
 - Apprendre à la personne à raisonner et exprimer ses « besoins de compensation »

Les aménagements

- Pour l'environnement de travail:
 - Attention à ses propres représentations sur le handicap psychique!
 - Accepter de modifier l'organisation du travail, si nécessaire et dans la limite du possible
 - Ne pas réduire la personne à son handicap au risque de nier ses compétences
 - Apprendre à raisonner en terme de « besoins de compensation »



Illustration

adrh

Présentation d'Emmanuel

- Emmanuel, 30 ans, agent de médiathèque
- A été professeur de musique dans une école communale. Déclaré inapte
- Souffre de troubles bipolaires depuis 5 ans
- Conscient de sa maladie
- Bénéficie d'un suivi médical accepté
- Réintègre son poste d'agent de médiathèque suite à un arrêt d'1 an

Eléments de la fiche de poste

- Ses missions:
 - Enregistrer des retours et emprunts
 - Renseigner les lecteurs
 - Dans le cadre de la responsabilité de son rayon: rangement, classement, animation, recensement des ouvrages pour les achats
- Il travaille à temps partiel et bénéficie d'une PI

Le handicap

Après investigation auprès d'Emmanuel et du chef de service:

- Anxiété lorsqu'il doit renseigner les lecteurs -> hallucinations-> absentéisme
- Difficultés à planifier une action->manque d'organisation pour le rangement de son rayon
- Manque d'autonomie (sollicitation du collectif de travail)

Ses potentialités

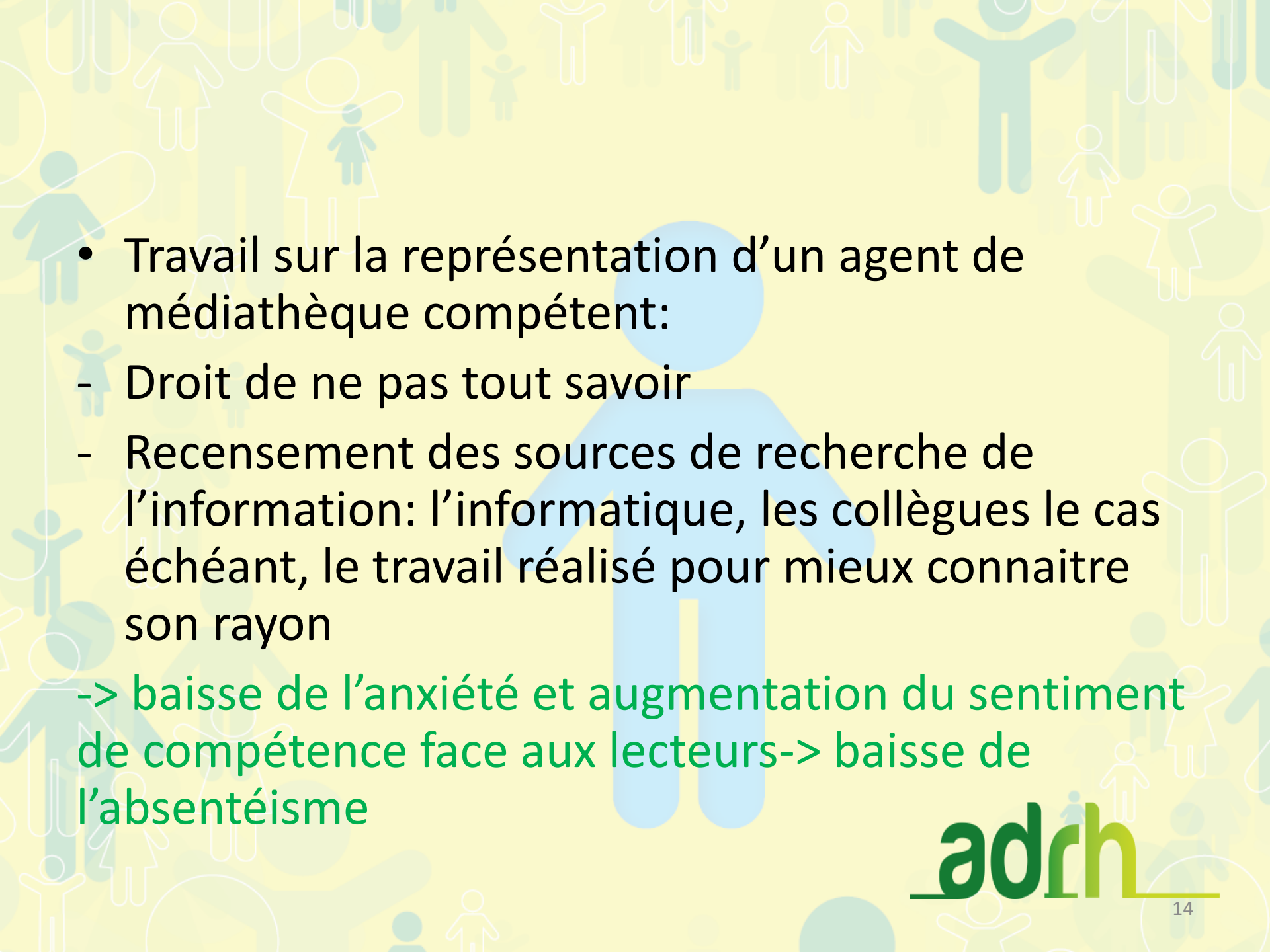
- Bon relationnel avec l'équipe
- Bon relationnel avec le client (pas d'agressivité)
- Souhaite voir sa situation professionnelle s'améliorer: met en œuvre les conseils prodigués
- Capacités de compréhension préservées

Compensations mises en place auprès d'Emmanuel

- Aide à la planification. Création du tableau « qu'est ce que j'ai en rayon? »

Rayon	De quoi il s'agit ?	Exemples d'ouvrage
28 - lecture	Rapport à la lecture, à l'histoire du livre	• Comment parler des livres que l'on n'a pas lus ? Pierre Bayard • Pourquoi lire ? Charles Dantzig
70 – Journalisme, média	Source d'information par les journaux, la TV, la radio, internet	• La grande numérisation, Lucien X. Polastron

-> appropriation d'une méthodologie de recensement et de connaissance des ouvrages

- 
- Travail sur la représentation d'un agent de médiathèque compétent:
 - Droit de ne pas tout savoir
 - Recensement des sources de recherche de l'information: l'informatique, les collègues le cas échéant, le travail réalisé pour mieux connaître son rayon
 - > baisse de l'anxiété et augmentation du sentiment de compétence face aux lecteurs-> baisse de l'absentéisme

Compensation mise en place avec le service

- Formation personnalisée pour développer les compétences d'Emmanuel
- Réunions de régulation (agent, manager, PAS HP) pour mesurer les axes de progrès et les difficultés résiduelles auprès de l'agent et du manager

Les dispositifs ressources

- Médecin de prévention
- Services de maintien en emploi: Cap emploi maintien (ex SAMETH)
- Les Prestations d'Appui Spécifiques (handicap moteur, visuel, auditif, mental, **psychique**, cérébrolésion, trouble du spectre de l'autisme, trouble dys)
- Aides du FIPHFP: auxiliaire dans le cadre des activités quotidiennes dans le cadre de la vie professionnelle, tutorat, dispositif d'accompagnement pour l'emploi des personnes en situation de handicap (4 séances par mois de psychothérapie).